



**RAPPORT EN VERTU DE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL
DES ENFANTS DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2025

Table des matières

Champ d'application	5
Structure, activités et chaînes d'approvisionnement	5
Vision	6
Activités et chaînes d'approvisionnement.....	6
Politiques et processus de diligence raisonnable	9
Politique d'approvisionnement	9
Code d'éthique	9
Code de conduite des fournisseurs	10
Processus de diligence raisonnable.....	10
Détermination du risque de travail forcé ou de travail des enfants.....	11
Niveau de risque au sein des membres du personnel.....	11
Niveau de risque au sein des chaînes d'approvisionnement.....	11
Niveau de risque au sein des opérations aériennes.....	12
Niveau de risque au sein des services touristiques.....	12
Mesures prises pour évaluer et gérer le risque identifié dans les opérations et chaînes d'approvisionnement.....	13
Clauses contractuelles	14
Revue diligente	14
Mesures de remédiation	14
Formation.....	15
Évaluation de l'efficacité	15
Amélioration continue et interventions prospectives pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants.....	15
Approbation et attestation	17

Champ d'application

Ce rapport a été préparé en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) (la « Loi canadienne ») et concerne Transat A.T. inc. et ses filiales en propriété exclusive assujetties canadiennes Air Transat A.T. inc. et Transat Tours Canada inc. (« TTC »), ainsi que sa filiale britannique The Airline Seat Company Limited (faisant affaires sous le nom de « Canadian Affair », « CAF »), (collectivement « Transat », la « Société » ou « nous »). Ce rapport est la 3^e édition depuis l'entrée en vigueur de la Loi canadienne en janvier 2024.

Par la présente, les entités susmentionnées font rapport au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur les mesures prises au cours du dernier exercice financier terminé le 31 octobre 2025, afin de prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants¹ à une quelconque étape de la production de marchandises, au Canada ou ailleurs, ou lors d'importation au Canada.

Le présent rapport a été préparé en référence au modèle optionnel proposé par [Sécurité publique Canada](#) pour les déclarations internationales relatives à l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants. À ce titre, il constitue également une déclaration en vertu de l'article 54 de la « *Modern Slavery Act 2015* » du Royaume-Uni (la « Loi britannique »).

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Fondée à Montréal en 1987, Transat A.T. inc a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et œuvre au sein de l'industrie du voyage loisir. Connue en tant que transporteur aérien sous la marque Air Transat, Transat regroupe aussi des entités spécialisées en tant que voyagistes et d'autres dans la distribution au détail de produits de voyages vacances. L'ensemble de son offre comprend des produits et des services pour découvrir une multitude de destinations internationales, principalement en Europe, dans les Caraïbes, ainsi qu'au sein d'un réseau Transat élargi grâce aux expansions de son programme en 2025 en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique du Nord.

Son siège social est situé à Montréal, avec des places d'affaires en France, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Au 31 octobre 2025, Transat comptait près de 4 800 personnes à son emploi, dont plus de 4 300 au Canada.

Sa ligne aérienne, Air Transat, occupe une importante place aux plateformes aéroportuaires de l'Aéroport international Montréal-Trudeau (YUL) et de l'Aéroport Toronto-Pearson (YYZ).

¹ Le terme « enfant » est défini dans le présent rapport selon la Convention des droits de l'enfant des Nations Unies comme toute personne âgée de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Transat agit à titre de voyagiste expéditif par l'entremise de sa filiale TTC, faisant affaire sous sa marque Transat, ainsi que par l'intermédiaire de ses filiales européennes, y compris Canadian Affair.

TTC distribue ses produits dans les marchés loisirs situés en Amérique du Nord, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Europe et en Afrique du Nord. Elle offre deux principales catégories de produits afin de répondre aux besoins des clients, soit des forfaits vacances au départ du Canada et des vols dans tous les marchés desservis par Air Transat. Par ailleurs, TTC offre également des sièges en provenance et à destination de différentes villes canadiennes pour son marché domestique. Tous ces produits sont essentiellement vendus en ligne, selon le cas, par TTC ou Air Transat, et par l'intermédiaire des réseaux d'agences de voyages.

Canadian Affair est un voyagiste du Royaume-Uni à destination du Canada et des États-Unis. Il se spécialise dans les voyages à forfait et sur mesure, notamment les circuits ferroviaires, les croisières, les voyages aériens et les circuits accompagnés.

Vision

Transat favorise une expérience client et un milieu de travail sécuritaire, bienveillant et accessible. La Société est animée par sa passion de rapprocher les gens et est engagée à contribuer au bien-être des parties prenantes de sa chaîne de valeur au mieux de ses capacités. Une collaboration avec toutes les parties prenantes concernées est donc essentielle pour trouver un juste équilibre entre les engagements sociaux et commerciaux de l'entreprise. Pour y parvenir, Transat travaille avec ses équipes, sa clientèle, ses fournisseurs, ses partenaires, ainsi que des associations de l'industrie pour promouvoir le voyage responsable.

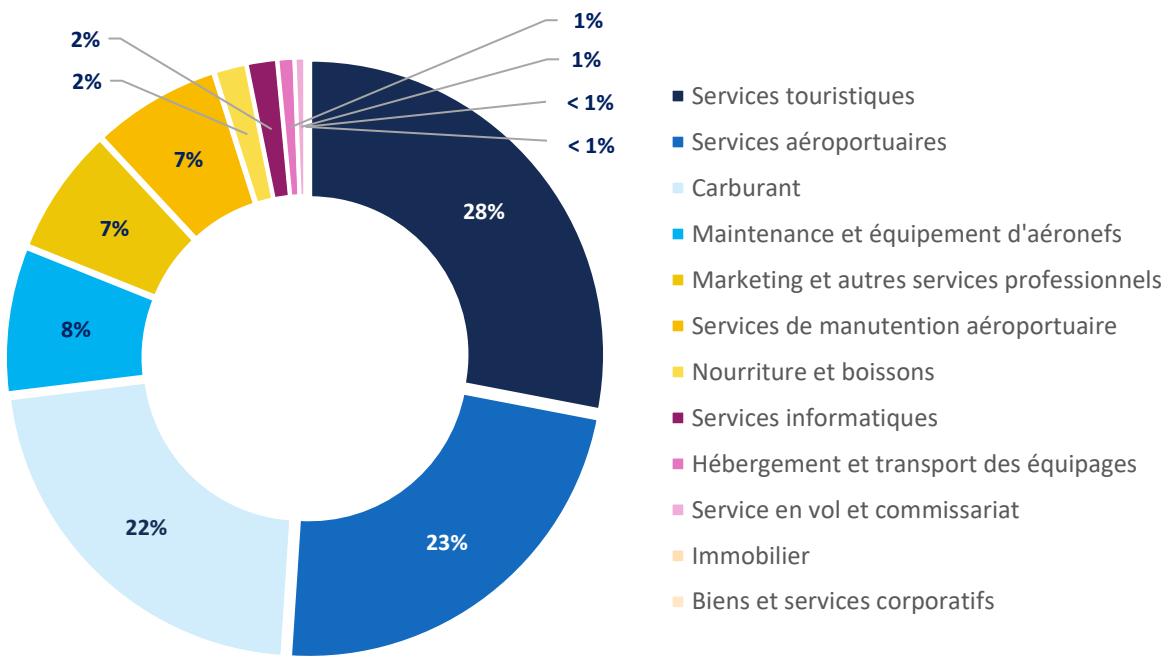
Ce rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* fait état de la gouvernance, des processus et des politiques en place visant à assurer le respect des droits humains, incluant la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et la traite des personnes, au sein des chaînes d'approvisionnement de la Société.

Activités et chaînes d'approvisionnement

Transat exerce ses activités dans les industries du transport aérien et du voyage d'agrément. Outre les produits distribués à bord de ses aéronefs, la vaste majorité de ses opérations implique donc la vente de services plutôt que celle de marchandises au sens strict du terme.

Au Canada, la Société distribue une partie de ses produits par l'intermédiaire de son propre réseau d'agences de voyage détenues soit en propriété exclusive, en franchises ou en partenariats affiliés.

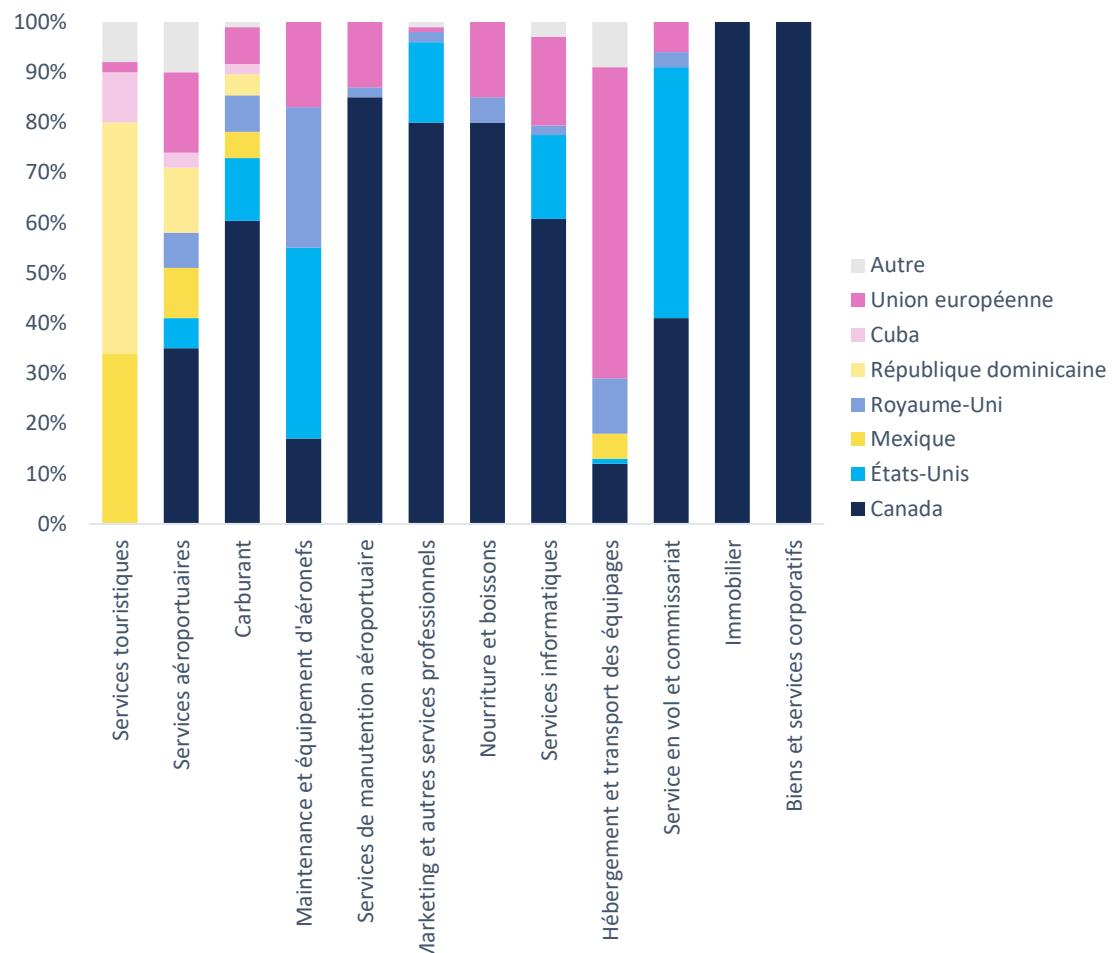
Pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2025, Transat a collaboré avec près de 2 200 fournisseurs directs, répartis en 12 catégories de dépenses essentielles à ses opérations, tel qu'illustré ci-dessous.



Catégorie	Entité	Part des dépenses	Description
Services touristiques	TTC et CAF	28 %	Ententes avec partenaires hôteliers, services à destination.
Services aéroportuaires	Air Transat	23 %	Frais et charges reliées aux opérations aériennes.
Carburant	Air Transat	22 %	Tous les carburants aériens et terrestres utilisés pour répondre aux besoins de transport, à l'échelle nationale et internationale.
Maintenance et équipement d'aéronefs	Air Transat	8 %	Aéronefs, équipements, composants, électronique de divertissement à bord, matériaux utilisés sur les aéronefs et toute maintenance associée à ces différents éléments.
Services de manutention aéroportuaire	Air Transat	7 %	Pièces, services et équipements utilisés pour la manutention des aéronefs lorsqu'ils sont stationnés dans un terminal d'aéroport (incluant la sécurité, les véhicules d'entreprise et les véhicules loués).
Marketing et autres services professionnels	Transat	7 %	Agences de communication, de marketing et de publicité, services de consultants au niveau corporatif (audit, juridique, services informatiques, etc.).
Nourriture et boissons	Air Transat	2 %	Achats de nourriture et boissons consommées par la clientèle à bord des avions, incluant les contrats de service en restauration.
Services informatiques	Transat	2 %	Infrastructures, réseaux, communications, soutien aux applications et tous les services informatiques externalisés.
Hébergement et transport	Air Transat	1 %	Frais reliés au transport et à l'hébergement des équipages.
Service en vol et commissariat	Air Transat	1 %	Produits et services offerts à bord, destinés à la clientèle.
Immobilier	Transat	< 1 %	Services de conception de bâtiments, construction, aménagement, entretien des installations, gestion des déchets, nettoyage et services publics.
Biens et services corporatifs	Transat et Air Transat	< 1 %	Produits et services destinés aux membres du personnel (Ex. : uniformes, produits bureautiques).

La grande majorité des fournisseurs directs de produits et services de Transat est située en Amérique du Nord, en Europe et dans les destinations desservies par la Société (incluant les Caraïbes, les Antilles, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et le Maroc).

La répartition géographique des fournisseurs de premier rang apporte un éclairage indispensable sur le profil de risque relié aux droits humains pour les différentes catégories d'achats de l'entreprise. D'après les données des dépenses effectuées en 2025, les fournisseurs de marchandises de premier rang demeurent principalement situés en Amérique du Nord et en Europe, des régions à faible risque de travail forcé². Cette évaluation repose notamment sur la robustesse des cadres législatifs, la prévalence des normes internationales en matière de droits humains, et la présence de mécanismes de contrôle et de transparence qui réduisent significativement la probabilité de pratiques liées au travail forcé dans ces régions.



² Importing Risk, Global Slavery Index, <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/map/#mode=DATA:dimension=i>

Politiques et processus de diligence raisonnable

Politique d'approvisionnement

La politique d'approvisionnement de Transat encadre les règles de gouvernance et de gestion applicables à l'ensemble de ses processus d'approvisionnement. Son principal objectif est de garantir que toute acquisition de biens ou de services s'effectue dans le cadre d'une procédure concurrentielle conforme aux normes d'éthique de Transat. Une politique centralisée permet une meilleure visibilité sur l'ensemble des processus d'approvisionnement de la Société et une application plus uniforme des politiques et procédures connexes.

L'un des principes directeurs de cette politique vise la sélection des fournisseurs et des partenaires d'affaires dont les pratiques doivent être alignées avec une démarche d'approvisionnement responsable mise en avant par Transat. De l'énoncé même de cette politique, la sélection de tout fournisseur stratégique est basée sur une grille d'évaluation qui comprend plusieurs critères qualitatifs et quantitatifs, entre autres le respect par le fournisseur des exigences environnementales, sociales et de bonne gouvernance.

La mise en œuvre de cette politique relève du service d'approvisionnement stratégique et immobilier.

Code d'éthique

Le Code d'éthique de Transat vise entre autres à promouvoir l'intégrité et la responsabilité de l'entreprise par l'entremise d'une conduite socialement responsable de ses adhérents. Le Code d'éthique s'applique à tous les membres du personnel, incluant les membres de la direction, et aux membres du conseil d'administration, en plus des parties ayant une relation contractuelle avec la Société. Pour démontrer leur engagement envers ses principes, chaque membre du conseil d'administration et du personnel non-syndiqué doit attester qu'elle ou il a lu le Code et confirmer l'avoir fait en signant une attestation. Les membres du personnel syndiqués reçoivent une copie du Code et sont réputé.es en avoir pris connaissance.

Le Code énonce les principes qui favorisent un milieu de travail sain et des pratiques commerciales loyales en vue de soutenir le personnel de Transat dans une prise de décision éclairée. Il exige que chaque membre du personnel fasse preuve d'honnêteté, d'intégrité et d'équité dans la promotion et la vente des produits et services de la Société, de même que dans la conduite des affaires de manière plus générale.

En raison des [risques inhérents au secteur d'activité](#) de Transat, le code d'éthique engage explicitement ses équipes à agir pour lutter contre le travail forcé et l'exploitation sexuelle des personnes mineures en renseignant son personnel, ses partenaires, ses fournisseurs et sa clientèle sur ces enjeux et en collaborant avec les organisations et les autorités policières locales à cet égard, le cas échéant.

Le Code d'éthique de Transat est publiquement disponible sur le site web corporatif de l'entreprise (www.transat.com).

Code de conduite des fournisseurs

En plus du Code d'éthique mentionné ci-dessus, le Code de conduite des fournisseurs de Transat est destiné à s'assurer de la capacité de chaque fournisseur à adhérer aux principes et exigences selon lesquels la Société fait affaire. Ce Code énonce les exigences en termes de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et demande que les fournisseurs de la Société s'y conforment et qu'ils exigent la même chose de leurs partenaires, de leurs fournisseurs, de leur personnel et de leurs sous-traitants.

Ce Code énonce entre autres qu'aucun fournisseur ne peut recourir au travail forcé sous quelque forme que ce soit. Le recours au travail des enfants par un fournisseur est également strictement interdit. Les fournisseurs sont de plus tenus d'évaluer le risque de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement, et de prendre les mesures appropriées pour gérer de manière responsable l'élimination du travail des enfants dans leurs activités, s'ils détectent de tels cas.

Transat se réserve également le droit de demander à ses fournisseurs de fournir des renseignements supplémentaires afin de gérer et de surveiller la conformité au Code. Toute personne peut communiquer avec Transat pour signaler une infraction, en utilisant une adresse courriel suivante : ethique-ethic@transat.com. La Société s'engage à aider les fournisseurs à remédier à un problème de conformité en vertu du Code, et peut décider de prendre diverses mesures envers un fournisseur qui ne se conformerait pas, pouvant aller jusqu'à la terminaison de la relation commerciale avec le fournisseur en question.

Le Code de conduite des fournisseurs de Transat est publiquement disponible sur le site web corporatif de l'entreprise (www.transat.com).

Processus de diligence raisonnable

En 2023 et 2024, nous avons mis en place des mesures de diligence additionnelles tout au long du processus d'appel d'offre visant à sélectionner un nouveau fournisseur d'uniformes pour le personnel navigant commercial (personnel de cabine) et le personnel au sol (services aux passagères et passagers à l'aéroport de Montréal-Trudeau).

L'industrie textile ayant été identifiée typiquement plus à risque en matière de travail forcé et de travail des enfants³, nous avons développé une procédure d'analyse basée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifique pour le dossier des uniformes.

Les processus de collaboration, d'analyse et de vérification établis lors de cet exercice continuent d'informer nos procédures d'achat pour les catégories de produits identifiées à risque.

Détermination du risque de travail forcé ou de travail des enfants

Niveau de risque au sein des membres du personnel

Le risque de travail forcé ou de travail des enfants est considéré comme négligeable au sein du personnel de Transat. Le conseil d'administration, ainsi que le comité des ressources humaines et de la gouvernance du conseil, supervisent l'application des politiques de l'entreprise en matière de ressources humaines. Les processus de recrutement assurent la conformité aux normes en vigueur au Canada, d'où proviennent la grande majorité de notre personnel actif (90% au 31 octobre 2025).

Enfin, 63,1% du personnel actif de l'entreprise est syndiqué et couvert par des conventions collectives qui assurent le respect des conditions de travail négociées par les groupes syndicaux et contribue ainsi à exclure le risque de travail forcé ou de travail des enfants.

Niveau de risque au sein des chaînes d'approvisionnement

Transat reconnaît que le risque de travail forcé peut être présent à tous les niveaux de ses chaînes d'approvisionnement. Pour l'instant, les processus en place au sein de la Société afin de déterminer le risque de travail forcé ou de travail des enfants se limitent à la sphère du personnel de Transat, ses filiales et ses fournisseurs de premier niveau.

En ce sens, que ce soit au niveau du service de transport aérien offert par Air Transat, ou au niveau des services touristiques offerts par TTC et Canadian Affair, le risque de travail forcé ou de travail des enfants est évalué comme étant minime au niveau des fournisseurs directs étant donné leur répartition géographique et la faible prévalence des catégories d'achats jugées à risque.

³ Source: *Importing Risk*, Global Slavery Index, <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/map/#mode=DATA:dimension=i>

Niveau de risque au sein des opérations aériennes

L'industrie du transport aérien étant une industrie fortement réglementée, les sous-traitants des fournisseurs directs de Transat (fournisseurs de deuxième et troisième niveau) sont réputés comme présentant un potentiel de risque plus élevé que les fournisseurs directs (de premier niveau) avec lesquels la Société entretient une relation contractuelle et pour lesquels elle a établi un processus de revue diligente en place, au moyen des politiques et processus discutés précédemment.

Parmi tous les produits utilisés dans les opérations aériennes, les produits textiles ainsi que les produits vendus ou distribués à bord ont été identifiés comme provenant d'industries qui sont typiquement plus à risque⁴. Le service de l'approvisionnement stratégique porte une attention particulière lors de la sélection de fournisseurs de premier niveau opérant dans ces secteurs.

Niveau de risque au sein des services touristiques

La filiale Transat Tours Canada fait affaire avec plus de 600 fournisseurs et prestataires de services touristiques, situés dans les destinations desservies par l'entreprise. Ces fournisseurs sont principalement des complexes hôteliers et des agences réceptives offrant assistance à la clientèle, systèmes de transfert et excursions touristiques.

Les services touristiques offerts sont répartis au sein de plus de 60 destinations, dans les Caraïbes, en Europe, mais également en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique du Nord. Les processus de revue diligente en place permettent de valider que les partenaires de premier niveau se conforment aux standards de qualité exigés par Transat.

L'industrie touristique est considérée plus exposée que d'autres au risque de travail forcé ou des enfants. En effet, la mobilité et l'anonymat des personnes qui voyagent, la vulnérabilité de certaines populations et le manque de sensibilisation des acteurs touristiques contribuent à augmenter les facteurs de risque au sein de l'industrie. C'est pourquoi Transat a des processus en place pour aider à identifier le risque relié à l'exploitation sexuelle des enfants au sein de certaines destinations touristiques. En 2025, l'entreprise a en outre adhéré à l'initiative *The Code* (en français, le « Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans l'industrie du voyage et du tourisme »).

Cet engagement multipartite a pour mission de sensibiliser et d'outiller les parties prenantes de l'industrie du voyage et du tourisme afin de prévenir l'exploitation sexuelle des enfants.

⁴ Source: *Importing Risk*, Global Slavery Index, <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/map/#mode=DATA:dimension=i>

Cette adhésion engage la Société dans un dialogue avec les organismes locaux, son personnel et sa clientèle au bénéfice de la protection des droits des enfants. Un plan de mise en œuvre a été déposé auprès de l'organisme qui supervise l'initiative et les actions seront progressivement déployées à partir de l'exercice financier 2026.

Mesures prises pour évaluer et gérer le risque identifié dans les opérations et chaînes d'approvisionnement

L'approvisionnement en biens et services de Transat repose sur des principes de responsabilité sociale qui guident ses stratégies et pratiques en cohérence avec le plan global de développement de l'entreprise. En tant qu'acteur majeur du secteur touristique canadien, Transat reconnaît sa responsabilité d'exercer son pouvoir d'influence pour contribuer à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants. Cette démarche implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement. En ce sens, la Société compte sur la coopération de l'ensemble de ses fournisseurs et s'attend à ce que ceux-ci répondent aux plus hauts standards de qualité et d'éthique, tels qu'ils sont définis dans les différentes politiques et codes de conduite de l'entreprise.

De plus, la collaboration étroite entre différents services internes de l'entreprise est essentielle afin d'assurer une conformité des processus d'approvisionnement et une prévention efficace des risques :

- Le service de responsabilité d'entreprise soutient l'approvisionnement stratégique en matière de stratégie environnementale, sociale et de gouvernance. Il veille au respect du cadre de référence en responsabilité d'entreprise de la Société et participe en tant que partie prenante à l'évaluation des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance lors de la sélection des biens ou services.
- Le service d'approvisionnement stratégique agit également de concert avec le service des affaires juridiques, qui intervient dans la négociation des contrats, fournit des recommandations et veille à leur conformité aux lois en vigueur et aux normes de pratiques éthiques, tout en orientant les parties contractantes sur leurs responsabilités légales.

Clauses contractuelles

Depuis 2024, le code de conduite des fournisseurs fait partie intégrante des contrats conclus avec nos fournisseurs de services hôteliers, réaffirmant notre engagement à travailler avec des établissements hôteliers supportant la lutte contre l'exploitation des enfants. Cette intégration stipule en outre que des actions peuvent être entreprises à l'encontre de tout membre de la clientèle ou du personnel qui agirait en contravention de ces engagements.

Revue diligente

Nous procédons à une revue diligente avant de conclure une entente avec un nouveau fournisseur. Cette revue diligente peut inclure, lorsqu'appropriate, une visite sur les lieux du fournisseur dans une optique de gestion préventive des risques, afin de confirmer la conformité aux politiques de l'entreprise et de mieux comprendre ses pratiques opérationnelles.

Nous nous efforçons également de procéder au moins une fois par année à une visite de chaque hôtel de nos destinations Sud avec lequel nous avons une relation contractuelle et où notre clientèle peut séjourner, afin d'évaluer le respect de nos normes de pratique et nos standards de qualité. Même si le but premier de ces visites n'est pas de dépister des pratiques liées au travail forcé ou au travail des enfants, les personnes effectuant ces visites pourraient observer certaines pratiques qui nous permettraient d'entreprendre certaines actions appropriées.

Mesures de remédiation

Lors de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2025, aucun cas de travail forcé, de travail des enfants ou de trafic humain n'a été repéré dans les opérations ni dans les chaînes d'approvisionnement de la Société. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été nécessaire pour remédier à des cas d'infraction des droits humains ou de pertes engendrées par les mesures de Transat visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement.

Advenant l'identification d'instances de violation des droits humains dans ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement, Transat entreprendra des mesures de signalement et remédiation appropriées en conformité avec les standards internationaux.

Formation

L'ensemble du personnel de cabine est sensibilisé aux enjeux de trafic humain lors la formation initiale à l'embauche. Les informations sont également disponibles dans le manuel d'instruction de l'équipage et incluent les détails concernant la procédure de signalement à suivre en cas de comportement suspect. Ces éléments de sensibilisation seront mis à jour au courant de l'année 2026 dans une optique d'amélioration continue des procédures visant à lutter contre le trafic humain.

Dans le cadre de son plan de mise en œuvre des six critères de l'initiative *The Code*, la Société s'est engagée à former son personnel afin qu'il comprenne les risques d'exploitation sexuelle et de trafic humain au sein de l'industrie, qu'il apprenne à les identifier et à les dénoncer de manière adéquate. Le contenu et le format seront adaptés à la réalité et aux capacités de chaque équipe. La formation en présentiel sera privilégiée, mais l'apprentissage en ligne sera également proposé si nécessaire. Les outils et le contenu disponibles pour les membres de l'initiative *The Code* seront utilisés pour élaborer la formation destinée au personnel.

Évaluation de l'efficacité

Respectivement aux engagements pris en 2025, la première étape a été franchie dans l'évaluation de l'efficacité de nos processus grâce au suivi du nombre de fournisseurs signataires du Code de conduite des fournisseurs de Transat ou, le cas échéant, de fournisseurs souscrivant à un Code jugé équivalent. Cette mesure ouvre la discussion sur les pratiques de l'industrie et bonifiera à terme la compréhension des risques par segment d'achat et par géographie.

Amélioration continue et interventions prospectives pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

La démarche d'approvisionnement responsable de Transat demeure une priorité du pilier *Pratiques durables* de sa stratégie de responsabilité d'entreprise. La Société reconnaît ses responsabilités en tant que donneuse d'ordre à l'échelle internationale et est engagée à poursuivre les démarches nécessaires pour mobiliser l'ensemble des acteurs de ses chaînes d'approvisionnement afin de lutter contre le travail forcé, le travail des enfants et la traite des personnes.

Au cours du dernier exercice financier, quatre chantiers ont été lancés afin de renforcer les efforts de mobilisation auprès des parties prenantes de l'entreprise. Ces initiatives marquent une étape clé dans la mise en œuvre de la stratégie de responsabilité d'entreprise de Transat et se poursuivront au cours de l'année 2026.

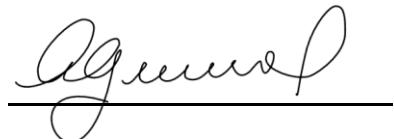
Chantiers	Progrès réalisés en 2025
Phase 2 du diagnostic de l'approvisionnement, visant à approfondir l'analyse des pratiques actuelles, identifier les aires d'action prioritaires et les opportunités d'amélioration.	Planification d'un exercice de diagnostic des pratiques d'approvisionnement responsable de l'entreprise.
Élaboration et mise en place de mesures spécifiques pour évaluer l'efficacité des actions entreprises et suivre les progrès réalisés.	Lancement d'un processus de suivi de l'adoption du Code de conduite des fournisseurs.
Revisiter les initiatives de sensibilisation sur les enjeux liés au trafic humain et à l'exploitation sexuelle des enfants, à travers des formations ciblées et des stratégies adaptées aux parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement.	Adhésion à <i>The Code</i> en soutien aux efforts pour la protection des droits des enfants dans l'industrie du tourisme.
Mise à jour des procédures de signalement permettant d'assurer une gestion efficace, confidentielle et accessible des incidents signalés, tout en renforçant la sensibilisation à ces mécanismes au sein de l'organisation et auprès des parties prenantes.	Mise à jour prévue en 2026 afin d'arrimer la procédure à celle proposée par l'initiative <i>The Code</i> .

Chantiers	Objectifs 2026
Phase 2 du diagnostic de l'approvisionnement, visant à approfondir l'analyse des pratiques actuelles, identifier les aires d'action prioritaires et les opportunités d'amélioration.	Réalisation du diagnostic des pratiques et mise en place d'une feuille de route à court, moyen et long terme pour l'approvisionnement de Transat basée sur les conclusions du diagnostic.
Mise à jour des procédures de signalement permettant d'assurer une gestion efficace, confidentielle et accessible des incidents signalés, tout en renforçant la sensibilisation à ces mécanismes au sein de l'organisation et auprès des parties prenantes.	Révision des procédures de signalement mises à jour auprès des partenaires hôteliers de Transat et des membres de son personnel.
Revisiter les initiatives de sensibilisation sur les enjeux liés au trafic humain et à l'exploitation sexuelle des enfants, à travers des formations ciblées et des stratégies adaptées aux parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement.	Activation du plan de mise en œuvre <i>The Code</i> par la mise en place de séances de sensibilisation auprès des membres du personnel et de la clientèle de Transat.

Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Transat A.T. inc. en tant que rapport conjoint de Transat A.T. inc., d'Air Transat A.T. inc., de Transat Tours Canada inc., et The Airline Seat Company Limited pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 conformément au sous-paragraphe 11(4)(b)(i) de la Loi canadienne.

Conformément aux exigences des lois canadienne et britannique, et en particulier des articles 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* et 54 du « *Modern Slavery Act* », nous attestons que nous avons examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À notre connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, nous confirmons que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.



Annick Guérard

Administratrice, Présidente et cheffe de la direction, Transat A.T. inc.

Administratrice et Présidente, Air Transat A.T. inc.

Présidente du conseil, présidente et directrice générale, Transat Tours Canada inc.

J'ai le pouvoir de lier Transat A.T. inc, Air Transat A.T. inc et Transat Tours Canada inc.



Patrick Linteau

Administrateur, The Airline Seat Company Ltd.

J'ai le pouvoir de lier The Airline Seat Company Ltd.

Le 16 janvier 2026